

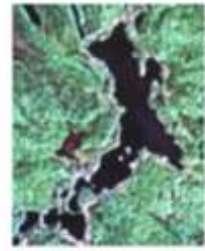
L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)

5210 Route des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Matricule : 1162194154 - <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr>

Courriel : les2lacslong@gmail.com

Page Facebook informative : <http://www.facebook.com/pages/Association-pour-la-protection-de-lenvironnement-du-lac-Long-APELL/163296323683083>



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA)

Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL)

Samedi 7 juin 2014 à 9 h 30

Lieu : Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Présences : 33 membres ayant droit de vote et 43 personnes présentes

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et accueil des nouveaux résidents

- Nous constatons un nombre suffisant de membres. Aucun nouveau résident n'est présent à la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Proposé par Mme Marie-Thérèse Beaudoin et appuyé de Mme Lise Juneau, l'ordre du jour est adopté.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2013

- M. Pierre Deshaies vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2013.
- Proposé par Robert Matteau et appuyé de Daniel Gaulin d'adopter ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport du président : Bilan du plan d'action 2013-2014

- Notre président, M. Pierre Deshaies, présente son rapport aux participants de l'AGA. (Voir l'annexe 1)

5. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2013 et planification budgétaire 2014

- M. Pierre Deshaies nous fait la lecture des *états financiers* se terminant le 31 décembre 2013.
 - En caisse au premier janvier 2013 : 11 601,61 \$
 - Recettes de l'année 2013 : 4 857,57 \$
 - Dépenses : 10 351,78 \$
 - En caisse au premier janvier 2014 : 6 107,40 \$
 - 88/177 personnes ont payé leur cotisation à l'Association en 2013 = 49,7 %

Planification budgétaire 2014

- En caisse au premier janvier 2014 : 6 107,40 \$
- Recettes anticipées de l'année 2014 : 4 600 \$
- Dépenses planifiées : 3 983,65 \$
- En caisse au premier janvier 2015 : 6 723,79 \$

6. Modification des statuts et règlements de l'APELL – Augmentation de la cotisation annuelle à 25 \$

- Le président fait état de l'historique des cotisations payées depuis 1972.

Il est proposé d'augmenter la cotisation annuelle à 25 \$ et de libeller l'article 7 des *Statuts et règlements* de l'APELL comme suit : « COTISATION ANNUELLE : La cotisation annuelle payable par les membres est fixée à 25 \$; elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre. Un propriétaire de plusieurs terrains ne paie qu'une seule cotisation annuelle. » . **Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2015.**

La proposition est présentée par Mme Isabelle Normand et appuyée par M. Decary.

Adopté à l'unanimité

7. Histoire du Lac Long : état de la question

- Le président mentionne que l'APELL compte publier l'histoire du lac Long en 2015 dans le cadre du 150^e anniversaire de Saint-Élie-de-Caxton.

On envisage les chapitres suivants :

- Historique du développement de notre région et de notre lac (voir l'annexe 4)
- Histoire du lac et anecdotes
- Le consensus social établi : la culture du lac
- Histoire des deux associations avant leur fusion le 22 avril 2004
- Les familles pionnières : les années 1950-1960
- Des photos des différentes époques

Le Comité responsable de l'élaboration de ce dossier :

- Grand Lac Long : Jacques Defoy, Pierre Deshaies et Robert Matteau
- Petit Lac Long : Jacques Arcand, Pierre Deshaies et Réjean Jacques
- Winchester : Pierre Deshaies et Jean-Pierre Paradis

8. L'étude du MRNF et l'ensemencement au lac Long

- Jacques Defoy mentionne que les biologistes du MRNF de la direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec, Secteur de la faune, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sont venus au lac Long les 10 et 11 septembre 2013. Il présente un bref résumé des principaux constats et précise qu'un rapport complet sera publié à l'automne 2014.

9. La sécurité sur le chemin de ceinture des Lacs-Longs : état de la question

- Robert Matteau fait état des démarches et études entreprises par l'APELL depuis la dernière AGA concernant l'installation d'*affiches de sécurité* selon les standards du Ministère des Transports (MTQ) et l'installation d'affiches réduisant la vitesse de 50 km/h à 30km/h sur le chemin de

ceinture. Il précise que les démarches se poursuivront en 2014 avec la municipalité de Saint-Élie afin d'établir un *plan d'action* assurant la mise en œuvre de ces mesures de sécurité.

- Robert Matteau ajoute que la municipalité de Saint-Élie a réservé des sommes dans son programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 pour les travaux de voirie sur le tronçon du chemin de ceinture appelé « Cote à Potvin » et l'ajout de signalisation de sécurité adéquate. Les travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2016.
- Robert Matteau indique que les travaux de « reprofilage » de fossé entre les numéros civiques 1541 et 1621 ont été demandés à la municipalité afin de corriger une anomalie dans le drainage de ce secteur. De plus, il souligne que le Service d'incendie de la municipalité de Saint-Élie a été avisé par l'APELL afin que celui-ci s'assure que le camion de pompier puisse avoir accès facilement aux résidences des propriétaires.

10. La protection du milieu riverain en 2014 au niveau municipal

- Le président souligne que la municipalité de Saint-Élie a créé un *poste permanent* à temps complet (saisonnier) comme aide en urbanisme et environnement. Ce poste est occupé par Mme Sandra Gérôme. Mme Gérôme détient un DEC en Techniques du milieu naturel, spécialisation en protection de l'environnement du Cégep de Saint-Félicien. Elle s'occupera, entre autres, du dossier du suivi de la conformité des installations des fosses septiques de la municipalité.
- Le président indique que la *cartographie du réseau de drainage* dans chacun des bassins versants des lacs (particulièrement au Lac Long) a été réalisée par l'OBVRLY et les zones d'intervention prioritaires ont été identifiées en 2013. Ces informations sont acheminées à la municipalité de Saint-Élie qui verra à les inscrire à son plan d'action de protection du milieu riverain.

11. Élection au conseil d'administration

- Quatre (4) *postes* sont en fin de mandat aujourd'hui.
Président : (Pierre Deshaies)
Trésorier : (Daniel Gaulin)
Directeurs : (Robert Matteau et François Roy)

Jacques Defoy est nommé président d'élection et Pierre Beaudoin secrétaire.

Pierre Deshaies est proposé pour combler un poste de *directeur* par M. Serge Panneton, appuyé par M. Normand Longpré;

Daniel Gaulin est proposé pour combler un poste de *directeur* par Mme Line Boucher et appuyé par M. Pierre Delmaire;

Robert Matteau est proposé pour combler un poste de *directeur* par M. André Bergeron et appuyé par M. Raymond Légaré;

François Roy est proposé pour combler un poste de *directeur* par M. Jacques Marquette et appuyé par M. Réjean Jacques.

L'appel de candidature est clos par le président d'élection.

Tous acceptent de reconduire leurs mandats respectifs pour les deux (2) prochaines années.

12. Questions des membres

- **Bassin versant**
Est-ce que l'eau des lacs (ex. le lac Gareau) est de qualité acceptable ?
Le président mentionne que l'eau provenant des lacs environnants est de qualité comparable à celle du Lac Long.

➤ **Poubelles et récupération des bacs vides**

Suite à la question d'un résidant non permanent, le président mentionne qu'il est suggéré de demander la collaboration d'un voisin pour récupérer le ou les bacs vides après le ramassage des ordures.

13. Varia

Distribution d'arbres

- Réjean Jacques mentionne que la distribution des arbres en mai dernier a été un succès (550 arbres ont été distribués) et que l'activité sera reconduite en mai 2015.

Castors, ours et autres animaux « envahissants »

- Réjean Jacques rappelle qu'il peut être rejoint en tout temps lorsqu'un riverain constate la présence de castor ou d'ours dans ses parages. Il verra à assurer le suivi auprès des autorités responsables.
Un membre signale qu'un ours a été aperçu récemment près de la résidence de M. Levasseur.

14. Rencontre avec le représentant du maire Réjean Audet

M. Sébastien Houle conseiller municipal et nouveau responsable des dossiers environnementaux à la municipalité de Saint-Élie assiste à toute l'AGA et se présente aux membres en lieu et place de Monsieur le maire. Il profite de l'occasion pour faire état de ses responsabilités et du suivi qu'il entend donner aux dossiers et préoccupations des citoyens.

Il annonce la création prochaine d'un comité consultatif en environnement (CCE) à la municipalité.

Il répond aux questions des membres portant sur divers sujets : ambulance (premier répondant), l'accès aux réseaux cellulaires dans la région, les bacs noirs (juin 2014), vols aux domiciles des riverains.

15. Levée de l'assemblée

Proposée par Robert Matteau et appuyée par Jacques Defoy

Levée de l'assemblée : 12 h 15

Annexe 1 Rapport du président : Bilan du plan d'action 2013-2014

Depuis l'assemblée générale du 8 juin 2013, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni **quatre** fois et le président a eu une vingtaine de rencontres de travail avec des personnes oeuvrant à la municipalité (le maire, les personnes responsables de l'urbanisme et de la voirie, la directrice générale, etc.) et l'OBVRLY.

1. Continuer de participer au **programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis

Nous avons fait le rapport 2013 et la demande 2014 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons droit à un montant de 3 000 \$ qui nous a été versé conformément à la *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site WEB municipal, à l'onglet Gestion municipale/Communiqués et politiques. Note : « L'association doit représenter une pluralité des citoyens du secteur, c'est-à-dire qu'au moins **66 % d'entre eux doivent s'être acquittés de leur cotisation annuelle** à la dite association. », *Politique de soutien financier*, p. 2.

2. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi de la qualité de l'eau** du lac

a. Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL¹). En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** d'eau (mai, juin, juillet, août et septembre) ; **nous avons fait 3 prélèvements en 2013** et nous répéterons l'opération en 2014 pour vérifier à nouveau les paramètres suivants:

i. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;

1. Grand Lac : 2008 : 3,8 ; 2013 : 3

2. Petit Lac : 2008 : 3,4 ; 2013 : 2,3

ii. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;

1. Grand Lac : 2008 : 1,5 ; 2013 : 1,4

2. Petit Lac : 2008 : 1,3 ; 2013 : 1,3

iii. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion² (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;

1. Grand Lac : 2008 : 3,3 ; 2013 : 3,3

2. Petit Lac : 2008 : 3,1 ; 2013 : 3,0

b. La **transparence de l'eau** est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac. Lectures de transparence : En 2008, 9 lectures de transparence. En 2009, 12 transparence. En 2010, 15 transparence. En 2011, 12 transparence. En 2012, 12 transparence. En 2013, 12 transparence. L'état du lac se maintient. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.

c. **Cartographie du ruissellement et de l'érosion** autour du lac Long et **identification des zones d'intervention prioritaire** de même que la **caractérisation des ponceaux**. Voir p. 12 BOISSONNEAULT, Y. et M. BRIEN. 2014. *Détermination des causes de perturbation du bassin versant du Petit lac Long et du Grand lac Long - 2013, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 34 pages et 3 annexes.

d. Pour en savoir plus sur les résultats du suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2014, voir l'annexe 2.

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

² Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

3. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information

Aucun achat en 2013.

En 2010, notre association a acquis le document *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*, MultiMondes, 2001, 112 pages.

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/30

En 2011, *Habitat du poisson, guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*, Fondation de la faune du Québec, 1996, 133 pages.

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/26

En 2012, *Guide technique de gestion environnementale des fossés*, RAPPEL, 2012, 25 pages.

- Guides à télécharger : http://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php

4. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement

Nous diffusons des documents à tous les propriétaires par courriel et par la poste traditionnelle ; voici la liste de ceux publiés en 2013-2014 : (certains ont été publiés aussi dans le Muni-Info et sur le site WEB municipal à l'onglet « Milieu riverain » et « Services »/dossier Environnement)

- Rappel du rôle de notre association (APELL)
- Le plan d'action 2013-2014 et son suivi
- Les résultats de l'étude du touladi au lac Long par le MRNF les 10 et 11 septembre 2013
- Le vote par correspondance et un guide pour en connaître plus sur les rôles et responsabilités d'une municipalité en matière d'environnement intitulé «Élections municipales 2013 - *Les municipalités ont un rôle concret à jouer dans la protection de l'environnement* »
- Rappel concernant le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* et le suivi de l'application de ce règlement à l'été 2013
- Le *Guide de bonnes pratiques - Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines* : http://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/07/FIHOQ_guide_2013_print_144.pdf
- Les outils et autres publications de la FIHOQ sur le sujet : <http://banderiveraine.org/accueil/outils-et-publications/>
- Guide technique - Gestion environnementale des fossés
 - Fichier intégral du document : <http://www.mrcgranit.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20121219131022-guide-technique-mrc-brome-missisquoi.pdf>
 - Version en ligne par chapitre : http://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php

5. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal

- a. L'Association a fait parvenir aux candidats le texte suivant **lors de la période électorale** de l'automne 2013 : « Dans votre publicité électorale, il n'y a rien concernant le développement durable de la municipalité (en faire une municipalité verte tout en visant son développement) et le maintien de la santé de nos plans d'eau qui sont à la base de la richesse foncière de la municipalité (les 6 lacs principaux fournissent plus de 50 % des revenus de taxes sans aucun service autre que les vidanges et le déneigement)... Il est important d'investir pour protéger les plans d'eau (ressources humaines et financières pour un suivi adéquat sur le terrain, suivi des fosses septiques, gestion adéquate des fossés municipaux, adoption d'un règlement de gestion de l'érosion sur les sites de construction, évitement du déversement dans les plans d'eau, ...) ; viser minimalement 125 000 \$ par an sur 2,4 millions de budget municipal (= 5 % du budget) serait un bon choix et les riverains l'accueilleraient avec grand plaisir. »
- b. Lors de notre dernière AGA, vous avez accepté à l'unanimité que l'Association de protection de l'environnement du lac Long (APELL) **demande au conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton d'adopter une résolution pour rendre effectif le règlement sur le vote par correspondance régit par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités** (L.R.Q., c. E-2.2) dans notre municipalité.

- i. Notre association a envoyé la demande au conseil le **17 juin 2013**. Le conseil du temps n'a pas donné suite.
 - ii. Notre association a « réacheminé » la demande au nouveau conseil le **24 février 2014**.
 - iii. Lors de sa séance ordinaire du **8 avril dernier**, le conseil a mentionné oralement qu'il analyserait la faisabilité de notre demande; une réponse écrite a été reçue le 1^{er} mai 2014 : « Une étude sera menée dans les municipalités environnantes qui utilisent le vote par correspondance pour connaître les avantages et les désavantages et par le fait même, s'informer du fonctionnement. »
- c. L'Association a appris dans le « Discours du maire » publié dans le *Muni-Info* de décembre 2013 que la Municipalité avait réservé des sommes dans son programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 pour des travaux de voirie sur un tronçon du chemin des Lacs-Longs appelé « Côte à Potvin » en 2016. À ce sujet, l'APELL a rappelé au nouveau conseil municipal, au printemps 2014, la lettre qu'elle avait fait parvenir le 5 avril 2012 demandant 2 choses :
- i. « Les directeurs de l'APELL ont voté une résolution demandant aux autorités municipales de les informer sur les mesures envisagées pour atténuer les impacts environnementaux reliés à la réalisation des travaux prévus à cet endroit.
 - ii. Les directeurs de l'APELL souhaiteraient aussi être informés, au préalable, de tous les travaux municipaux prévus dans le secteur riverain du lac Long ; cette information permettrait de bien renseigner nos riverains tout autant qu'un échange avec les autorités municipales sur nos préoccupations environnementales. »

Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action 2013-2014. Voir l'annexe 3

Annexe 2

Le suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2014

Pour connaître l'état de santé d'un lac, plusieurs paramètres doivent être analysés. Ces paramètres sont décrits dans un texte en ligne sur notre site Web www.st-elie-de-caxton.com à l'onglet suivant : **Milieu riverain**/Conseils et outils/Le suivi des lacs - 3 phases dans la caractérisation.

Nous pouvons mesurer le degré de vieillissement (l'état trophique/eutrophisation) d'un lac à partir des 6 paramètres suivants :

- Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
- La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
- La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac ;
- La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion³ (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
- L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ;
- L'**abondance du périphyton**⁴ sur les roches dans le littoral du lac.

Regarder une présentation PPT sur ces paramètres :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/presentation.pdf>

³ Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

⁴ Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...)

Pour compléter les informations reliées à ces paramètres, l'OBVRLY a effectué des analyses au lac Long en 2010, 2011 et 2013 à la demande de notre association :

- Mesure de l'oxygène, du pH et de la conductivité du lac ;
- Caractérisation des rives à partir de « l'Indice de qualité des bandes riveraines » (IQBR) ;
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/IQBR-estuaire-eaudouce.pdf
- Caractérisation du littoral : recouvrement de plantes aquatiques (macrophytes) et accumulation sédimentaire ;
- Cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identification des zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac.

Nos résultats sont disponibles en ligne :

Consulter les résultats du lac Long au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-Lacs) :

Petit lac Long

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/rsvl_details.asp?fiche=187

Grand lac Long

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/rsvl_details.asp?fiche=196

Boissonneault, Y. et L. Lévesque. 2011. *Identification des lacs problématiques (phase 1) - 2010, municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin*. Rapport présenté à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), 27 pages et 4 annexes.

Consulter le document

[http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/D.%20Phase%201.%20Identification%20des%20acs%20problematicues.%20St-Alexis.%20St-Boniface.%20St-Elie.%20St-Mathieu.%20St-Paulin%20\(15%20Mo\).pdf](http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/D.%20Phase%201.%20Identification%20des%20acs%20problematicues.%20St-Alexis.%20St-Boniface.%20St-Elie.%20St-Mathieu.%20St-Paulin%20(15%20Mo).pdf)

Boissonneault, Y. 2011. *Évaluation des symptômes d'eutrophisation (phase 2) du Grand lac Long et du Petit lac Long - 2010, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*. Rapport présenté à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), 56 pages + 2 annexes.

Consulter le document

[http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/D.%20Phase%202.%20Evaluation%20des%20symptomes%20deutrophisation%20du%20Grand%20lac%20Long%20et%20du%20Petit%20lac%20Long.%20St-Elie%20\(3,5%20Mo\).pdf](http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/D.%20Phase%202.%20Evaluation%20des%20symptomes%20deutrophisation%20du%20Grand%20lac%20Long%20et%20du%20Petit%20lac%20Long.%20St-Elie%20(3,5%20Mo).pdf)

BOISSONNEAULT, Y., 2012. *Caractérisation du littoral du Grand lac Long et du Petit lac Long – 2011, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 34 pages et 2 annexes.

Consulter le document

[http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/F.%20Caracterisation%20du%20littoral.%20Grand%20lac%20Long%20et%20Petit%20lac%20Long.%20Saint-Elie-de-Caxton%20\(2%20Mo\).pdf](http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/F.%20Caracterisation%20du%20littoral.%20Grand%20lac%20Long%20et%20Petit%20lac%20Long.%20Saint-Elie-de-Caxton%20(2%20Mo).pdf)

BOISSONNEAULT, Y., 2013. *Bilan du programme de suivi des lacs de l'OBVRLY 2009-2012*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 33 pages.

Consulter le document

[http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/H.%20Bilan%20du%20programme%20de%20suivi%20des%20lacs%202009-2012%20\(7,5%20Mo\).pdf](http://www.obvrly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/H.%20Bilan%20du%20programme%20de%20suivi%20des%20lacs%202009-2012%20(7,5%20Mo).pdf)

Des 29 lacs suivis sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton entre 2009 et 2012, 12 d'entre eux présentaient des symptômes d'eutrophisation. Les lacs Garand et du Barrage, le Petit lac Long, le Grand lac Long et le lac Plaisant sont considérés prioritaires à court terme (codes rouge et orange) et les 8 autres lacs devront être suivis à moyen terme (code jaune).

BOISSONNEAULT, Y. et M. BRIEN. 2014. *Détermination des causes de perturbation du bassin versant du Petit lac Long et du Grand lac Long - 2013, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 34 pages et 3 annexes. Contenu : Cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac Long et identification des zones d'intervention prioritaire de même que la caractérisation des ponceaux.

À retenir

Des 29 lacs suivis sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton entre 2009 et 2014, 12 d'entre eux présentaient des symptômes d'eutrophisation : les lacs Garand et du Barrage, **le Petit lac Long, le Grand lac Long** et le lac Plaisant sont considérés prioritaires à court terme (codes rouge et orange) et les 8 autres lacs devront être suivis à moyen terme (code jaune).

Deux lacs ne présentaient pas de problèmes importants à l'égard des symptômes d'eutrophisation mesurés (code bleu) : les lacs à l'Eau claire et Bell.

Annexe 3 Plan d'action 2014-2015

1. Poursuivre le **suivi qualité de l'eau** du lac :
 - A. Annuellement : 10 à 15 mesures de transparence ;
 - B. Au 5 ans (2 ans consécutifs) : analyse de l'eau au RSVL : phosphore, carbone organique dissous, chlorophylle a. (a été fait en 2013 ; **sera repris en 2014**)
2. Poursuivre le **plan directeur du bassin versant** de notre lac (PDE) :
 - C. Les points 1 de même que l'indice de qualité de la bande riveraine –IQBR (fait en 2010) et l'analyse des plantes aquatiques et des sédiments (fait en 2011) sont faits ;
 - D. Faire la cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identifier les zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac ; (prévu en 2012, a été fait en 2013)
 - E. Suite au portrait et diagnostic, élaborer un plan d'action (**prévu en 2014**) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le **11 juin 2009**.
 - i. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
3. Créer un Comité du bassin versant du Lac Long pour une gestion globale et collective de l'environnement de notre lac : **prévu en 2014**.
4. Écrire l'histoire du lac et de l'association : débuté en 2012; fin prévue en 2015.

Action continue

5. Organiser des **rencontres d'information** sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac :
 - ii. L'aménagement des ponceaux, des fossés et des entrées charretières de façon à prévenir l'érosion;
 - iii. La gestion du ruissellement zéro sur un terrain ;
 - iv. L'aménagement d'une plate-bande filtrante ;
 - v. Les ressources disponibles, etc.
6. Visiter les **nouveaux riverains** et les informer sur l'APELL et la vie en milieu riverain (acculturer).
7. Diffuser des textes informatifs sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac.
8. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal.
9. Participer au Regroupement pour la protection des lacs et cours d'eau de Saint-Élie-de-Caxton et collaborer avec les autres regroupements de la région et l'OBVRLY.

10. Continuer de participer au Programme de subvention des associations de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.
11. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information (dépliants, DVD, livres, ...) à l'usage des membres.
12. S'assurer de l'application des règlements reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac et, s'il y a lieu, proposer de nouveaux règlements ou des amendements aux règlements existants.

Annexe 4

Dates importantes dans l'histoire du lac Long

1880 : Le parcours du *Club Winchester* débute en 1880 avec l'intervention d'un Américain, **William H. Parker**.

- William H. Parker est l'agent de la *Beaver Lumber Company*, une importante entreprise forestière qui transige avec ses clients (entrepreneurs forestiers, propriétaires de scieries) dans la région située au nord de Louiseville en Mauricie.
- Souffrant de problèmes respiratoires, Parker s'installe sur une ferme au bord d'un plan d'eau (le lac Perchaude) à faible distance de Saint-Élie-de-Caxton.
- Ses relations d'affaires amènent M. Parker à se lier d'amitié avec Louis-Alphonse Boyer, personnalité influente auprès des gouvernements et ex-député du Comté de Maskinongé à Ottawa : « L'un et l'autre partageaient la passion de la chasse et de la pêche ». Leurs actions combinées entre 1880 et 1883 vont aboutir à la promulgation de l'« Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier ».

1883 : Les locataires originaux de certains lots acquis en 1868 ayant cédé leurs terrains à la Beaver Lumber Company sans avoir rempli leurs obligations, celle-ci demanda un transfert des concessions.

1891 : (16 juillet) Le Club Winchester acquiert de Charles L. T. Steadman les 174 lots provenant des successeurs à la faillite de Beaver Lumber Company à qui ils avaient été octroyés par Ordre en Conseil du gouvernement du Québec le 11 décembre 1883.

1893 : (11 mars) Devant P.O. Guillet notaire, le Club Winchester vend à messieurs Robert Kiernan, Registrateur, et Henry Ezechiel Hart 99 des lots précédemment acquis. Valeur de la transaction : **3 000 \$**

1894 : (8 mai) Messieurs Kiernan et Hart vendent à la **Corporation municipale de St-Élie** les 99 des lots précédemment acquis du Club Winchester.

- Valeur de la transaction : 3 680 \$; le coût moyen de chaque lot : 22 \$ dont certains à 55 \$.
- Droits exclusifs :
 - Pour tous et chacun des membres du club Winchester et leurs employés, du droit exclusif de pêche dans tous et chacun des lacs situés sur les lots de terre décrits et vendus.
 - De passer et occuper à leurs convenances une étendue de terre d'au moins un demi arpent de largeur de tous et chacun des dits lacs.
 - Par contre, tous les bois existants sur ce demi arpent sont la propriété des dits acquéreurs. Ils auront le droit à l'abattage, coupe et flottage du bois sur les dits lacs, sans que les dits membres du dit Club puissent s'en plaindre.

1894 : (2 juin) La Corporation municipale de St-Élie vend à Édouard Carufel les lots 1, 2, 3, 4 et 5 dans le rang IX ainsi qu'à Louis Lavergne le lot 20 dans le rang VII. Le révérend Adolard Bellemare, **curé de la paroisse St-Élie de Caxton**, agit au nom de la corporation de la dite paroisse.

- *Close importante accordée par la corporation de St-Élie* : L'acquéreur, ses successeurs auront les mêmes privilèges que les membres du dit club Winchester pour l'utilisation des eaux des lacs.
- Ordre-en-conseil No 408, le 30 juillet 1894 : Subrogation de la corporation municipale de St-Élie-de-Caxton à tous les droits et obligations de la Beaver Lumber Company. Réduction de moitié des conditions ordinaires pour l'émission des lettres patentes.
 - « D'après les termes d'une résolution du conseil municipal dont copie est annexée à son acte d'achat du 8 mai 1894, le but de la dite corporation serait de « créer par là de nouveaux revenus à la corporation qui est très pauvre, et d'assurer en même temps le bien aise des contribuables qui, par ce moyen, seront mis en mesure de garder leurs enfants avec eux, et de pouvoir demeurer plus facilement sur leurs terres déjà cultivées par les revenus abondants qu'ils tireront sur ces terres nouvelles. »